



**Compte-rendu**  
**Comité syndical du Pays de Pontivy**  
**5 octobre 2009 – 18H**  
**Salle de fêtes de Melrand**

---

Etaient présents : ALLIOUX André, BOUEDO Pierre, BURBAN Jeanine, CORRIGNAN Gérard, GUYOT Léon, JOUAN Alain, LAUNAY Jean, LAURENT Josiane, LE BRAZIDEC Raymond, LE BRETON Bernard, LE CORF Henri, LE GOUGAUD Agnès, LE PIPIEC Pierre, MARIVAIN Joël, MOELO Serge, NIZAN Bernard, QUENTEL Jean-Yves, RAMEL-FLAGEUL Françoise, ROPERS Marc, SUPER Grégoire.

Etaient excusés : BERTHO Jean-Paul, BILLOIR Alain, LE LOIR Noël, JEGAT René

Autres personnes présentes :

DUN Hervé, GREMY Magali, LAUDRIN Catherine, PENSIVY Johanne, POHARDY Fanny, SICHE Mélanie, TIGER Sylvie

Secrétaire de séance : M JOUAN

**Ordre du jour**

- Energie : Présentation de l'ADEME (Yvon Basset – directeur adjoint) et de la Région Bretagne (Isabelle Thomas – Présidente de la commission Environnement) des possibilités d'actions (point info énergie, conseil en énergie partagé)
- Contractualisation :
  - Région : retour sur la négociation du contrat de pays
  - Département : état des projets à inscrire dans la convention départementale
- SCOT : positionnement des intercommunalités
- Avancement des groupes de travail :
  - Communication : réalisation du site internet
  - Culture : définitions de moyens financiers pour le projet culturel de pays
  - Leader/produits locaux : positionnement du Pays sur la valorisation des produits locaux
  - Numérique : bilan réunion 8 septembre
  - Nos produits locaux ont la patate : programme d'animations
- Renouvellement ligne de trésorerie
- Questions diverses

**1) Validation du Compte-rendu de la séance du 29 juin 2009.**

Modification souhaitée par JP LE ROCH : cf partie SCOT

M le Président signale la demande de modification du compte-rendu du dernier comité syndical par JP LE ROCH au sujet des propos tenus au Maire de Moréac : « que je n'étais pas favorable à la présence de sa commune dans l'instance de suivi du Scot, mais que je ne m'y opposerai pas s'il y avait une majorité pour cela au Pays, et qu'il appartenait au Pays d'en décider ».

**⇒ Après avoir pris en compte les modifications et en avoir délibéré, le Comité syndical approuve le compte-rendu de la séance du 29 juin 2009.**

## 2) Nomination du secrétaire de séance (ordre alphabétique) : M Alain JOUAN

### 3) Energie : Présentation de l'ADEME (Yvon BASSET – directeur adjoint) et de la Région Bretagne (Isabelle THOMAS – Présidente de la commission Environnement) des possibilités d'actions (point info énergie, conseil en énergie partagé)

L'énergie devient une préoccupation majeure pour les habitants et les collectivités. Mme Thomas et M Basset expliquent les enjeux énergétiques régionaux et les services qui peuvent être développés à l'échelle du pays ou en coopération avec le Pays Centre Bretagne.

Deux nouveaux services sur les énergies peuvent être portés par le Pays : Point info énergie et Conseil en énergie partagé.

Plusieurs questions sont posées :

- quel profil de formation ont les salariés ?

Réponse de M BASSET : formation supérieure en thermique du bâtiment – IUT de Lorient par exemple. L'Ademe complète par des formations internes.

- peut-on envisager une permanence au Sud du Pays de Pontivy ?

Réponse de Mme THOMAS et de M BASSET : un seul lieu sera possible en Pays de Pontivy. Il faudra argumenter pour justifier un autre site que celui de Pontivy, qui semble le plus central et proche des autres services utiles au public.

**⇒ Le Bureau du Pays va rapidement prendre contact avec le Pays du Centre Bretagne. En fonction de cette rencontre, il proposera au prochain comité syndical du 23 novembre de prendre une décision sur la mise en place de ces nouveaux services : Point info énergie et Conseil en énergie partagé.**

M LAUNAY s'interroge sur le fait de recruter à l'échelle du pays alors que la fin immédiate des pays est annoncée.

M CORRIGNAN signale que le Pays peut être un simple guichet de subvention et dans ce cas, sa plus-value est limitée. Mais il lui semble qu'il peut surtout être un lieu de définition de projet territorial, de construction collective, de mutualisation de services qui ne se légitiment pas à l'échelle des intercommunalités. Le Pays de Pontivy a pris ce chemin avec le projet culturel et le programme Leader. D'autres projets renforceront les habitudes de construction collective, notamment le SCOT. Il lui semble que le dialogue et l'envie de construire ensemble sont maintenant réels en Pays de Pontivy : il appartiendra surtout aux élus du Pays de poursuivre ou non dans ce sens.

Mme THOMAS complète en précisant que le Pays est le seul lieu permettant de prendre du recul (les communes et les communautés de communes sont dans la gestion des services et ne définissent pas de réelle stratégie). Les Pays restent des organismes légers en personnel mais permettent de tester et de porter des actions innovantes. La Région et l'ADEME ont choisi cette entité pour les services liés aux énergies.

M MOELO rassure également sur les délais. Les Pays ne s'arrêteront pas du jour au lendemain. Le Pays de Pontivy porte le programme européen Leader : il est donc là jusqu'en 2013 au moins.

## 4) Contractualisation :

- Région : retour sur la négociation du contrat de pays

En réunion de négociation du 7 septembre, Marylise LEBRANCHU a demandé des compléments sur les fiches des projets proposés dans l'avenant.

La Région Bretagne a dressé un compte-rendu faisant état des points de vigilance complémentaires.

Les communautés de communes et le Pays de Pontivy complètent les fiches et les font remonter à la Région pour la préparation de l'avenant. Cet avenant sera validé au prochain Comité syndical.

⇒ **Les membres du Comité syndical apprécient de prendre connaissance des remarques de la Région sur les projets.**

Possibilité de recruter un animateur économique – cf courrier Région

La Région Bretagne donne la possibilité sur l'enveloppe 3 du Contrat de pays de financer un animateur économique pour les territoires les plus touchés par le contexte économique.

M Le Président soulève plusieurs difficultés : manque de suivi sur le poste de l'animateur économique mis en place par Locminé Communauté, accompagnement actuel du groupe Doux avec le cabinet Bettens et l'affectation des crédits de l'enveloppe 3 sur des projets. Pour toutes ces raisons, le Bureau ne souhaite pas donner de suite.

⇒ **Après en avoir débattu, le Comité syndical suit la position du Bureau et décide de ne pas créer de poste d'animateur économique actuellement.**

- Département : état des projets à inscrire dans la convention départementale

La relance auprès des communes et intercommunalités aboutit à la liste présentée dans le dossier.

Soit 12 nouveaux projets pour les communes de – de 2000 habitants et 8 projets pour les communes de + de 2000 habitants.

Au regard de la simulation de programmation à hauteur de 779 952 € sur 1 133 179 €, il reste donc 389 727 € disponibles

Un engagement moral a été pris envers St Jean Communauté lors de la négociation de l'avenant sur le projet enfance.

$1\ 100\ 000\ € * 15\% = 165\ 000\ €$

Il reste donc 188 227 € pour les communes de + de 2000 habitants et les intercommunalités. Il est proposé de ne pas aider les projets intercommunaux déjà très soutenus et les communes de + de 2000 habitants ayant bénéficié d'une aide dans les enveloppes 2 et 3 (Locminé, Plumelec, Plumélia, Pontivy).

Ainsi 6 communes (Baud, Bignan, Bréhan, Cléguérec, Plumelin, Saint Jean Brévelay) seraient aidées à hauteur de 31 371 € sur leur projet respectif.

**Le Bureau propose donc d'aider les communes de moins de 2000 habitants, puis le projet enfance de Saint Jean Communauté et les communes de + 2000 habitants ne bénéficiant pas d'une aide dans le contrat de pays 2006-2012 (enveloppe 2 ou 3).**

Deux demandes sont arrivées hors délais : St Gonnery et Moréac

- St Gonnery qui propose une fiche sur le projet d'aménagement des étangs (sans estimatif financier)

- Moréac qui s'est manifesté tardivement pour un projet de salle des fêtes (problème de délais et du porté à connaissance intercommunal)

Ces deux demandes modifieraient les équilibres trouvés et diminueraient les aides aux communes de + de 2000 habitants.

⇒ **Ces deux demandes sont arrivées hors délais et modifieraient les équilibres trouvés entre communes de – de 2000 habitants, intercommunalité et communes de + de 2000 habitants. Pour ces raisons, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de maintenir la répartition proposée par le Bureau du 11 septembre dernier.**

A la lecture des projets lors du comité local du contrat de pays du 22 septembre, JP LE ROCH – conseiller régional référent – suggère d'avoir une réflexion commune sur les investissements liés à l'enfance au sein de Saint Jean Communauté. Cela concerne l'équipement intercommunal et le centre de loisirs de St Jean Brévelay.

## 5) SCOT : positionnement des intercommunalités

Les délibérations ont été prises pour un périmètre à l'échelle du Pays de Pontivy et un portage par le Syndicat mixte, par Saint Jean Communauté, Baud Communauté, Locminé Communauté et Moréac.

Le Syndicat mixte a pris une délibération sur l'intention de périmètre SCOT à l'échelle du Pays de Pontivy et de portage du projet.

Il manque la délibération de Pontivy Communauté pour engager la demande de périmètre à l'échelle du pays. Un courrier a été adressé début septembre 2009 à Pontivy Communauté pour envisager d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire, ce qui est prévu pour la séance du 6 octobre 2009.

## 6) Avancement des groupes de travail :

### ▪ Communication : réalisation du site internet

La lettre d'information pour les élus et membres du Conseil de développement a été expédiée début septembre.

La maquette du site internet et l'architecture sont en cours de validation, la phase développement du site est enclenchée.

L'objectif est de lancer le site le 22 octobre 2009 à 18H.

### ▪ Culture : définitions de moyens financiers pour le projet culturel de pays

Afin d'assurer la mise en œuvre de l'expérimentation culturelle de pays et la cohérence des projets culturels soutenus par les programmes financiers (Leader et contrat de Pays), il est proposé une clarification des rôles des instances d'instruction et de renforcer les moyens de soutenir les projets culturels.

F RAMEL-FLAGEUL présente une convention définissant le rôle des instances du Syndicat mixte et le fonctionnement proposé pour instruire les projets culturels. A savoir :

- la commission mixte culture apporte un avis sur les projets au regard du projet culturel de pays. Les comités Contrat de pays et Leader décident.
- La chargée de mission culture rencontre les porteurs de projets culturels pour juger de la pertinence du projet et conseille. Le plan de financement du projet est défini avec les chargés de mission, les responsables du Contrat de pays et de Leader.

**⇒ Après en avoir débattu, le Comité syndical valide la convention définissant le rôle des instances du Syndicat mixte et le fonctionnement proposé pour instruire les projets culturels.**

Le Bureau propose d'affecter des crédits pour des projets culturels à hauteur ¼ de l'enveloppe 3 « Innovant-expérimental », soit 50 000 € sur les 196 580 € restant au 15 juin 2009. Cette affectation pourra être revue d'ici 2012 (fin du Contrat de pays).

**⇒ Après en avoir débattu, le Comité syndical valide l'affectation des crédits pour des projets culturels à hauteur ¼ de l'enveloppe 3 « Innovant-expérimental », soit 50 000 € sur les 196 580 € restant au 15 juin 2009.**

### ▪ Leader/produits locaux : positionnement du Pays sur la valorisation des produits locaux

Le programme Leader (ouvrant des possibilités de soutien à la vente directe) et l'animation « Nos produits locaux ont la patate » ont enclenché une réaction du syndicat de bouchers se sentant fragilisé.

M Le Président rappelle l'ambition de faire travailler ensemble commerçants, artisans et producteurs et propose que le Pays se rapproche de la Chambre des Métiers pour ouvrir le dialogue et désamorcer les malentendus avec les représentants des bouchers.

L GUYOT, en tant qu'ancien boucher, signale que la vente directe de viande par les agriculteurs sera toujours vue comme une concurrence supplémentaire.

M ROPERS témoigne de la satisfaction du boucher de Cléguérec qui participe activement à l'animation « Nos produits locaux ont la patate », sans heurt avec l'agriculteur (producteur de viande) qui vient sur le marché à cette occasion.

**⇒ Après en avoir débattu, le Comité syndical décide de rencontrer la Chambre des Métiers et les bouchers pour enclencher le dialogue et désamorcer les malentendus.**

- Numérique : bilan réunion 8 septembre

Le Département du Morbihan est venu présenter le plan départemental (document disponible au Pays).

Dans les grandes lignes

	Morbihan	Pays de Pontivy
<b>Amélioration de la desserte des habitants en ADSL</b>		
Nouveaux foyers desservis	4000 foyers	
Nouveaux points de distributions	79 points	16 points
Nombre de lignes téléphoniques devenant éligibles à l'ADSL	20 000 lignes	793 lignes Sur 40 000 lignes en pays de Pontivy, 156 resteront inéligibles
Montée en puissance des lignes + 2Mbits à 8 Mbits		10 801 lignes
Amélioration du très haut débit dans les ZA		
Nombre de parc d'activités	14 parcs d'activités	2 parcs d'activités Porh Rouse (Pontivy) et Keranna (Plumelin)
Coût du projet	11 996 000 €, soit 8 224 577 € (investissement) et 3 772 240 € en fonctionnement.	1 500 000 €

Le Conseil général de Morbihan réalisera son plan de développement avec ou sans participation des pays, mais les sollicite pour l'accompagner. Le Conseil général a averti que qu'il ne soutiendra pas financièrement d'autres projets (les projets, qui mobiliseront l'enveloppe Région-Pays, ne trouveront pas de co-financement départemental).

Par ailleurs, pour les habitants non concernés par le projet (156 lignes sur 40 000 en Pays de Pontivy), le Conseil général réfléchit à une subvention pour aider à l'équipement individuel (wimax ou satellite).

Le groupe Numérique sollicite un financement de 4000 € pour mandater le cabinet PMP sur une séance de travail. Ceci permettrait de réexpliquer la démarche et les pistes d'actions envisagées en Pays de Pontivy, d'étudier les projets des autres pays, de bénéficier d'une réunion de travail avec le groupe pour élaborer le programme d'actions du Pays de Pontivy.

**⇒ Après en avoir débattu, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de missionner le cabinet PMP pour un accompagnement stratégique d'un montant de 4000 € TTC.**

▪ Nos produits locaux ont la patate : programme d'animations

Les unions commerciales de Locminé, Baud, Cléguérec, Noyal-Pontivy, Réguiny, Rohan, la commune de Guéhenno et les commerces de Pluméliau et Guern se sont positionnés.

Les manifestations auront lieu le du 12 au 18 octobre 2009.

Le détail des animations est joint au compte-rendu.

Les membres du Comité syndical sont invités à représenter le Pays aux côtés des porteurs d'animation au moment des tirages au sort des bulletins.

7) Renouvellement ligne de trésorerie

Montant de 70 000 €

Crédit Agricole	Caisse d'épargne
Durée 1 an Euribor 3 mois moyenné + marge de 0.50% (valeur de juillet 2009 : 0.978 %)	Durée 1 an Euribor 1 semaine + marge de 0.80% (valeur au 2 septembre : 0.341%)
Frais mise en place 50 €	Commission d'engagement 200 €

Le Bureau propose de retenir le Crédit Agricole.

⇒ **Après en avoir débattu, le Comité syndical retient la proposition du Crédit Agricole.**

8) Questions diverses

- délibération sur l'installation de la Prévoyance MNT pour le personnel du Syndicat à 100% sur le salarié (sans participation de la collectivité).

Les 3 nouvelles salariées du Syndicat mixte ont sollicité la MNT pour assurer la prévoyance. Cet organisme prélève directement les cotisations des salaires. De ce fait, il faut une délibération pour l'autoriser.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical valide la mise en place d'une prévoyance collective (sans intervention de la collectivité).**

- délibération sur la demande de subvention auprès de la DRAC à hauteur de 10 000 € pour l'année 2010.

La DRAC a besoin d'une délibération sur l'ensemble des postes (coordination avec poste d'animatrice et budget d'actions)

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical sollicite le soutien financier de la DRAC à hauteur de 10 000 € pour l'année 2010 (aide dégressive sur 3 ans sur poste d'animateur et actions de coordination).**

- information sur les pôles d'excellence rurale

L'Etat renouvelle l'appel à projet « Pôle d'excellence rurale » dans les prochaines semaines. L'Etat n'interviendra plus en aménagement du territoire que sous cette forme. Il devient indispensable d'être à l'affût de ce type d'informations et surtout très réactif pour répondre aux appels à projet.

3 thématiques sont envisagées :

- développement durable (production et utilisation d'énergie renouvelables, filières d'exploitation des ressources locales)
- services publics et service aux publics (maison de services, maisons médicales de santé, petite enfance, haut débit)
- soutien à des filières existantes (savoirs faire locaux, filières courtes traditionnelles)

Les délais seront très courts pour monter le dossier. C'est pourquoi l'équipe technique du Pays propose de prendre appui sur les projets identifiés auprès des communes, communautés de communes et porteurs de projets privés (via LEADER) et de cibler une thématique et une réponse collective dès la sortie du cahier des charges.

**⇒ Après en avoir débattu, le Comité syndical mandate l'équipe technique à construire une proposition dès la sortie du cahier des charges. Les éléments disponibles sur cet appel à projet sont joints au compte-rendu.**

- sollicitation du Pays Centre Ouest Bretagne pour un soutien à la filière lait

**⇒ Après en avoir débattu, le Comité syndical soutient la filière lait et mandate M le Président à s'associer aux démarches du Pays Centre Ouest Bretagne.**

La prochaine séance du Comité syndical est prévue le lundi 23 novembre 2009 à 18H.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Président lève la séance.